

CLASSEMENT DES CLIMATS

COMMUNES DE VOSNE & FLAGEY

Les soussignés propriétaires et vigneron domiciliés à VOSNE ET FLAGEY, se sont réunis pour examiner ensemble les plans déposés aux maieries de ces deux communes par le comité d'Agriculture de BEAUNE dans le but d'y être soumis à une enquête. Ces plans ayant pour objet de diviser en quatre classes les vignes des deux finages plantés en Noirien. Il faut observer que le travail à faire pour les deux communes ne pouvait pas être séparé le territoire de FLAGEY pour ce qui concerne les vignes fines ayant été considéré de tout temps comme une annexe à celui de VOSNE ; ils déclarent résulter de leur examen que le projet de classement qui leur est soumis est défectueux et incomplet, en conséquence ci après sur le registre d'enquête les rectifications et améliorations dont il leur a paru susceptible, ils déclarent faire toutes réserves relativement au droit que s'arrogé le Comité d'Agriculture ainsi qu'à ceux des tiers intéressés.

Passant actuellement à l'examen de chaque carte, ils y ont fait les modifications suivantes qui sont marquées au crayon :

VOSNE SECTION A & SECTION C 1° PARTIE

La Romanée St Vivant divisée en deux classes est rétablie tout entière comme tête de cuvée.

Tout le climat des Suchots divisé en deux classes est rétabli en 1° classe.

Tout le climat des Hautes Maizières est rétabli en 2° classe.

Le climat des Cros Parentoux est descendu de la 1° à la 2° classe.

VOSNE SECTION C 2° PARTIE

La Tache, la Grand Rue les Gaudichots et les Malconsorts morcelés en deux parties par le projet, tout rétabli en entier comme tête de cuvée.

Les climats des Réas et des Chaumes divisés en deux classes par le projet, sont rétablis en entier dans la 2° classe.

Ces rectifications faites, les soussignés ont été très étonnés de voir qu'une grande quantité de climats en vigne fine avait été complètement oubliée par le Comité d'Agriculture sur les territoires de VOSNE & FLAGEY.

Une semblable omission qui frappe d'ostracisme une partie notable du vignoble ne pouvant ni être justifiée ni être admise ils en ont fait immédiatement le relevé sur le plan cadastral comme suit, et demandent que tous ces climats dont les produits ont une grande valeur commerciale, soient compris sans en excepter un seul dans le travail du Comité d'Agriculture, qui sans celà serait incomplet et manquerait de vérité.